



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 77

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RONY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Océane GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Madame Catherine VICTOR	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels

1. Direction Générale Déléguée Ressources et services aux communes

1.1. Direction Générale Déléguée Ressources et services aux communes – création et suppression de certains postes suite à réorganisation

La Direction générale déléguée ressources et services aux communes fait évoluer l'organisation de certaines de ses directions afin d'apporter une plus grande cohérence d'action.

Ainsi, la Direction de la commande publique et des moyens généraux est supprimée. Les trois services la composant seront repositionnés au sein des directions suivantes :

- Le service commande publique et stratégie achats sera rattaché à la Direction des affaires juridiques,
- Le service environnement de travail sera rattaché à la Direction des ressources humaines,
- Le service logistique sera rattaché directement auprès de la directrice générale déléguée afin d'assurer les engagements de la collectivité en termes d'achats durables.

En conséquence de cette réorganisation concertée avec les trois chefs de services concernés, il est proposé :

- la suppression du poste vacant de directeur.rice de la commande publique et des moyens généraux appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- la suppression du poste vacant d'assistant.e de la commande publique appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- et la création en contrepartie d'un poste de gestionnaire administratif et financier au sein du service logistique afin de renforcer cette fonction.

L'agent recruté aura pour mission d'élaborer et de suivre les procédures de marchés publics, de gérer le budget et d'assurer le secrétariat du service.

Ce nouveau poste relève du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

1.2. Direction Service aux communes, communication interne, documentation – Chargé.e de communication interne

Le poste de chargé.e de communication interne au sein de la Direction Service aux communes, communication interne, documentation est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2. Direction Générale Déléguée Espace public et cadre de vie

2.1. Direction Réglementation de l'espace public – Chargé.e de prévention et de gestion des risques

Le poste de chargé.e de prévention et de gestion des risques au sein de la direction Réglementation de l'espace public a pour mission la coordination des actions de gestion, d'information et de prévention concernant les risques naturels, technologiques et sanitaires et la mission de conseil relatif aux risques sur l'espace public.

Ce poste appartient aujourd'hui au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Or, l'évolution du poste conduit la direction à réinterroger la pertinence du caractère administratif des missions alors que les enjeux et la nature des risques demandent une connaissance technique approfondie.

En effet, les missions du poste évoluent vers la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde ainsi que du plan intercommunal de sauvegarde, demandant une expertise technique sur les sites métropolitains concernés, des compétences en prévention et gestion des risques ainsi qu'une capacité à évaluer les risques pour conseiller les directions de la métropole en préalable de projets de construction ou de rénovation.

Il est ainsi proposé de supprimer un poste budgétaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et de créer en contrepartie un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie B, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique et à la délibération du conseil métropolitain du 29 septembre 2022 relative à l'autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans sur certains emplois de catégorie B.

2.2. Direction des Bâtiments et énergie

2.2.1. Chef.fe de projet maîtrise d'ouvrage

La direction bâtiments et énergie intervient dans un volume croissant de projets : le budget d'investissement du service travaux cumulé de la Métropole et de la Ville de Dijon était en moyenne sur la période 2016-2022 de 24,5 millions d'euros. Pour les années 2023-2024, il évolue à 32 millions d'euros.

Actuellement, le service travaux participe à la réflexion sur la faisabilité ou est en phase de montage de projets sur plusieurs opérations phares : des réhabilitations énergétiques et constructions dans le cadre du programme ambition éducative, le réaménagement de bâtiments comme celui de la bibliothèque Colette ou de la maison des associations, des restructurations de sites comme le pôle d'innovation Agronov ou le parc des expositions.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de créer un nouveau poste de chef de projets, responsable des opérations sur le bâti et les équipements. L'agent recruté aura pour missions principales, au sein du service Travaux, de :

- Monter des opérations complexes, intégrant les volets énergétiques, patrimoniaux et budgétaires.
- Coordonner l'ensemble des activités en relation avec les différents partenaires externes et internes.
- Élaborer et assurer le suivi des contrats.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2.2.2. Économe de flux

Le service énergie de la Direction des bâtiments et énergie assure comme mission principale la construction et l'exécution de la stratégie énergétique liée au patrimoine bâti de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole et au réseau de chaleur métropolitain. Celle-ci se décline en plusieurs axes : l'achat d'énergie, la gestion administrative et financière des fluides, le suivi des marchés globaux de performance, la réalisation des travaux d'économie d'énergie, la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) et le pilotage du réseau de chauffage urbain de la métropole exploité par deux délégations de service public.

L'accélération des travaux d'économie d'énergie, l'évolution des stratégies d'achat ainsi que le développement important des énergies renouvelables (multiplication par 10 en 5 ans de la production photovoltaïque du patrimoine) rendent nécessaire le renforcement des compétences du service et nécessite la création d'un poste dédié dans la stratégie d'achat (optimisation de la stratégie, optimisation des profils de consommation et l'anticipation des évolutions à venir en terme d'achat d'énergie (certificats de production de biogaz, power purchase agreement, etc.), la gestion des personnes morales organisatrices des installations photovoltaïques pour la gestion de l'autoconsommation collective et la gestion de l'augmentation des certificats d'économie d'énergie liée à l'accélération des travaux associés.

Sous l'autorité directe de la responsable de la cellule gestion des fluides, l'économiste de flux aura les missions suivantes :

- Assurer la Responsabilité de la gestion de la centrale d'achat des contrats d'achat d'énergie gaz et électricité
- Participer à l'exécution administrative et financière des projets de production d'énergies renouvelables, particulièrement électriques (photovoltaïque), en lien avec l'ingénieur efficacité énergétique et plan de solarisation.
- Gérer administrativement les suivis des fluides et les marchés globaux de performance pour l'autoconsommation individuelle, collective, optimisation énergétique en lien avec les achats.
- Encadrer le gestionnaire de contrat en charge du suivi de la centrale d'achat de gaz et d'électricité.
- Gérer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les Directions des collectivités de Dijon Métropole ainsi que pour les membres de la Centrale d'achat.

Ce poste de catégorie A ou B expérimenté est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ou techniciens territoriaux en fonction des diplômes et de l'expérience du candidat ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 5 à 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer ou supprimer** les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2023 :

- A la Direction générale déléguée ressources et services aux communes, suppression d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial ; création d'un poste de rédacteur territorial,
 - A la Direction réglementation de l'espace public, suppression d'un poste de rédacteur territorial et création d'un poste de technicien territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et de la délibération du conseil métropolitain du 29 septembre 2022,
 - A la Direction des bâtiments et énergie, création de deux postes d'ingénieurs territoriaux, l'un des deux postes étant également ouvert aux agents du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Ces deux postes sont ouverts au recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.
- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1^{er} décembre 2023 et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur le poste de chargé.e de communication interne à la direction Services aux communes, communication interne, documentation.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN